Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230310-2023010-DE

SEMEA
Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

siret : 200 086 676 00026
Mairie de VILLIERS EN BIERE – 77190
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
N° 2023-008

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix–huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Cély en Bière sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	Etaient présents :		**Etaient absents :**	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE				
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT		Jean Jacques BARREAU	
Commune de DAMMARIE LES LYS			Ali KAMECHE	José CARVALHO
Commune de LA ROCHETTE			Sylvie COUDRE	Jean Pierre BONNARDEL
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH	Thierry VANHOVE		
Commune de ST FARGEAU PONTHIERRY	Jean MORLAIS	Zine-Eddine M'JATI		
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX	Philippe DOTHEE		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU				
Commune d'ACHERE LA FORET			Fabien BARCQUE	Sylvain MARTIN
Commue d'ARBONNE LA FORET			Nicolas GALLOT	Olivier GUYADER
Commune d'AVON			Marie Charlotte HOUHAUD	Françoise TOMASCHKE
Commune de BARBIZON			Gérard TAPONAT	Ghislain DIDIOT
Commune de BOIS LE ROI			Emmanuelle ALHADEF	Mélanie MOUSSOURS
Commune de BOISSY AUX CAILLES			Patrick POCHON	Christian CAME
Commune de CELY EN BIERE	Francis GUERRIER		Guillaume GAUTIER	
Commune de CHAILLY EN BIERE	Marcel LIENHARDT	Alain THIERY		
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY		Didier MAURY	
Commune de FLEURY EN BIERE	Martine BEIGNET (suppl)		Alain RICHARD	Florence LANQUETUIT
Commune de FONTAINEBLEAU			Philippe DORIN	Fanny MALVEZIN
Commune LE VAUDOUE	Michel CALMY		Didier BUGUINET	
Commune de NOISY SUR ECOLE	Sylvie VATIER		Patrick CALLEWAERT	
Commune de PERTHES	Cécile FORNARELLI		Philippe MACAIGNE excus	
Commune de RECLOSES			François BOUVIER	Madeleine GUYOU
Commune de ST GERMAIN SUR ECOLE	Jean Christophe BERNON		A renommer	
Commune de ST MARTIN EN BIERE	Georges SIUDA	Laurent AVELANGE suppl	Sylvain DUCROUX	
Commune de ST SAUVEUR SUR ECOLE	Maurice DECAT	Franck LAUGIER		
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Michel CHARIAU		Anne MAHAIS	
Commune de TOUSSON			Jean Michel CARDINALI	Ferdinand KOCH
Commune d'URY	Jean Philippe POMMERET		Cécile BAFARULL	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 VALLES				
Commune de COURANCES	Espérance VIEIRA	Emilia NEVES		
Commune de DANNEMOIS			Olivier MARTIN	Joanna HAMONIAUX
Commune de MILLY LA FORET	Amélie FERLAY		Virginie FLAUX	
Commune de MOIGNY SUR ECOLE	Jérôme MENARD		Bernard LACHENAIT	
Commune de ONCY SUR ECOLE			Bruno DELECOUR	Jacques NORMAND
Commune de SOISY SUR ECOLE	Gérard LEFEVRE		A renommer	

Etaient également présents :

- **SEMEA :** Monsieur Mathieu KOKOT (Directeur)

Date affichage et de convocation : 27/02/2023

Secrétaire de Séance : Madame Espérance VIEIRA

Nbre membres en exercice : 66 – 2 (démissions) : 64 – Présents : 26 – qui ont pris part à la délibération : 26+2 pouvoirs = 28

LE QUORUM N'ETANT PAS ATTEINT, Monsieur FLESCH renvoi la séance au 09/03/2023, l'ordre du Jour reste le même (sauf l'élection d'un vice-président qui est reportée à la prochaine séance) **– les avis sont alors valablement rendus, quel que soit le nombre des membres présents**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix–huit heures et trente minutes, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Bobitaine – Milly la Forêt sous la présidence de Monsieur Thierry FLESCH (Président).

	Etaient présents :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE	
Commune de BOISSISE LE ROI	Jacky SEIGNANT
Commune de PRINGY	Thierry FLESCH
Commune de VILLIERS EN BIERE	Gérard ROUX
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU	
Commune de LA CHAPELLE LA REINE	Jean Claude HARRY
Commune de SAMOIS SUR SEINE	Anne MAHIAS

Envoyé en préfecture le 10/03/2023
Reçu en préfecture le 10/03/2023
Publié le
ID : 077-200086676-20230310-2023010-DE

Fusion des projets de protection du hameau de Faÿ contre les inondations (Chailly en Bière) et de remise à ciel ouvert du ru de la Mare-aux-Evées à Orsonville (Villiers-en-Bière)

Après avoir entendu l'exposé Monsieur le Président, et considérant :

- la délibération N° 2020-023 du 21/10/2020 autorisant le lancement d'une mission de Maîtrise d'œuvre pour la protection du hameau de Faÿ contre les inondations (Chailly-en-Bière) ;
- la délibération N° 2022-007 du 11/04/2022 autorisant le lancement d'une de mission de Maîtrise d'œuvre pour la remise à ciel ouvert du ru de la mare-au-Evées et de son ancien bras, et mise en place d'une zone d'expansion de crues à Orsonville dans la commune de Villiers-en-Bière ;
- la décision du Bureau Syndical du 19/09/2022 d'ajourner les appels d'offre portant sur la remise à ciel ouvert du ru de la Mare-aux-Evées à Orsonville du fait de l'absence de candidature acceptable ;

- la récurrence des inondations touchant les secteurs d'Orsonville, Commune de Villiers-en-Bière faisant partie de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et de Faÿ, et le hameau de Faÿ, Commune de Chailly-en-Bière faisant partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- la nécessité d'une gestion de la problématique inondation à une échelle hydrographique cohérente ;
- les aides financières potentiellement mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans la limite de 80% du coût total de la mission de maîtrise d'œuvre ;

il est proposé au Comité Syndical d'approuver le principe de fusionner les projets d'Orsonville et de Faÿ au sein d'une seule mission d'étude de faisabilité – maîtrise d'œuvre préalable selon le phasage suivant :

- réaliser un diagnostic du bassin versant contributeur : diagnostic topographique, écologique, hydrologique et hydraulique ;
- étudier la faisabilité et l'efficacité des propositions actuelles et les compléter le cas échant ;
- établir l'avant-projet des solutions d'aménagements de lutte contre les inondations ;
- établir le projet définitif des aménagements (tranche optionnelle);
- suivre l'exécution des travaux (tranche optionnelle).

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE**
Le Comité Syndical

- approuve et autorise le président à réaliser et à signer les actions et documents préalablement mentionnés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire par
- l'envoi en préfecture le : 10/03/2023
- reçu en préfecture le :

Le Président
Thierry FLESCH

Signé par : Thierry FLESCH
Date : 10/03/2023
Qualité : Président